

Compte-rendu d'observation des scènes auxquelles participe Pierre

Direction les geôles du tribunal et premiers contacts avec les gendarmes chargés de l'escorte

Jeanne se dirige directement vers les geôles du tribunal, je la suis. Nous traversons tout un couloir, puis descendons d'un niveau. Nous arrivons face à une porte blanche, nous entrons, puis faisons face à une autre porte blanche sur laquelle est inscrit « geôles du tribunal ». Les locaux et l'ambiance changent radicalement. De la moquette du palais de justice nous passons au carrelage froid des geôles. L'ambiance légèrement feutrée et les lumières plus chaudes du tribunal laissent place à la blancheur froide de ces lieux réservés à l'attente et l'enfermement des prévenus.

Jeanne frappe et essaie d'entrer mais la porte est fermée. Un gendarme ouvre, elle se présente. Il lui demande sa carte professionnelle, en s'excusant de le faire et en expliquant qu'il n'est pas d'ici et ne connaît pas les personnes. Jeanne lui dit que je ne dois pas avoir de cartes. « C'est pas grave s'il est avec vous... », « oui c'est un stagiaire ». Elle leur demande dans quel état d'esprit Pierre se trouve, et comment s'était passé la garde-à-vue. « Nous on l'a eu juste pour le trajet et tout c'qu'on peut vous dire c'est qu'il était calme ! Mais on l'connait pas ! » Jeanne leur rapporte les propos de la substitut des mineurs qui lui avait fait part d'une garde-à-vue difficile, qu'il s'était montré agité. « Vous savez on a l'habitude des gens agités en garde-à-vue ! », il confirme le fait qu'ils n'ont pas eu de difficultés avec lui comparé à d'autres gardés à vue. Il ajoute seulement qu'il leur a posé des questions sur la suite, sur le lieu vers lequel on l'enverrait. « On lui a dit nous on en sait rien hein on peut pas t'dire ! »

Elle leur demande où se passera l'entretien, en leur signifiant que lors de précédentes présentations, il lui était arrivé de pouvoir le mener dans la petite salle d'attente, un peu plus spacieuse, à l'entrée du couloir qui mène aux cellules. Ils nous proposent de nous installer dans une sorte de cellule, avec une table et trois chaises. Ils appellent Pierre qui est dans une des cellules, et qui arrive vers nous, les gendarmes nous le présentent et nous nous saluons. C'est un jeune homme de 15 ans, il doit mesurer 1m80 et peser environ 65/70 kilos. Il est blond, rasé sur les côtés de la tête et des cheveux un peu plus longs sur le dessus, coiffés en arrière, ce qui lui donne avec sa tenue un style soigné et légèrement « hipster ». Il n'a sur lui qu'un débardeur blanc avec de grosses rayures vertes horizontales, qui laisse découverts des épaules et des bras relativement musclés. Il porte un jean slim et des baskets Nike rouge et orange fluo.

Jeanne lui dit d'entrer en premier, ils s'assoient au fond, nous sommes dos à la porte par laquelle nous sommes entrés. Jeanne pose son dossier, je sors mon carnet. Elle commence par m'inviter à me présenter.

Entretien de PEAT avec Pierre

16h45 : début de l'entretien PEAT avec Pierre

Je me présente à lui comme ne faisant pas du tout partie de « l'institution judiciaire », du « monde de la justice ». Je lui explique que je suis sociologue et que je fais une recherche sur les parcours judiciaires des mineurs qui sont poursuivis pénalement. Je lui explique que ça se fait dans le cadre de l'anonymat et de la confidentialité (à l'égard des éducateurs, de la juge), et surtout que « ça ne se fait pas sans [son] consentement ». Je lui explique que ça implique que c'est lui qui décide si oui ou non il accepte ma proposition, qu'à tout moment il peut me dire qu'il en a marre sans que ça ait de l'incidence sur le reste. J'ajoute que ça implique deux choses, que j'assiste à cet entretien et à l'audience, et que je le recontacte ensuite pour faire des entretiens avec lui, sur son lieu de placement. « Donc là maintenant c'est à toi d'me dire si tu es d'accord ou non ». Il me répond qu'il n'y voit aucun inconvénient. Nous nous asseyons. L'entretien démarre et je sors mon dictaphone. Je

regarde Jeanne et lui demande si elle pense que j'ai le droit ici, elle me répond sur un plan pratique, me dit que la salle résonne et que ça ne sera pas pratique. Je demande l'autorisation à Pierre, en lui disant qu'il peut là aussi refuser, ou me dire qu'à certains moments je l'éteins. Il me répond qu'il n'y a aucun problème là non plus.

Cf. enregistrement

17h11 : fin de l'entretien PEAT avec Pierre

Les gendarmes viennent frapper pour la seconde fois à la porte, nous signifiant que l'entretien doit s'arrêter. Je coupe et cache mon dictaphone [je ne sais pas si j'ai le droit d'enregistrer dans cette partie du tribunal]. Madame Jobard leur demande d'amener Pierre à l'étage du parquet pour qu'elle le rencontre à nouveau. Ils lui remettent les menottes et l'emmène par l'ascenseur jusqu'à l'étage.

[...]

Les gendarmes redescendent et passent devant nous accompagnés de Pierre, menotté les mains derrière le dos. Ils se dirigent vers l'entrée du bureau de madame Didier, Pierre s'assoit sur les sièges prévus pour l'attente.

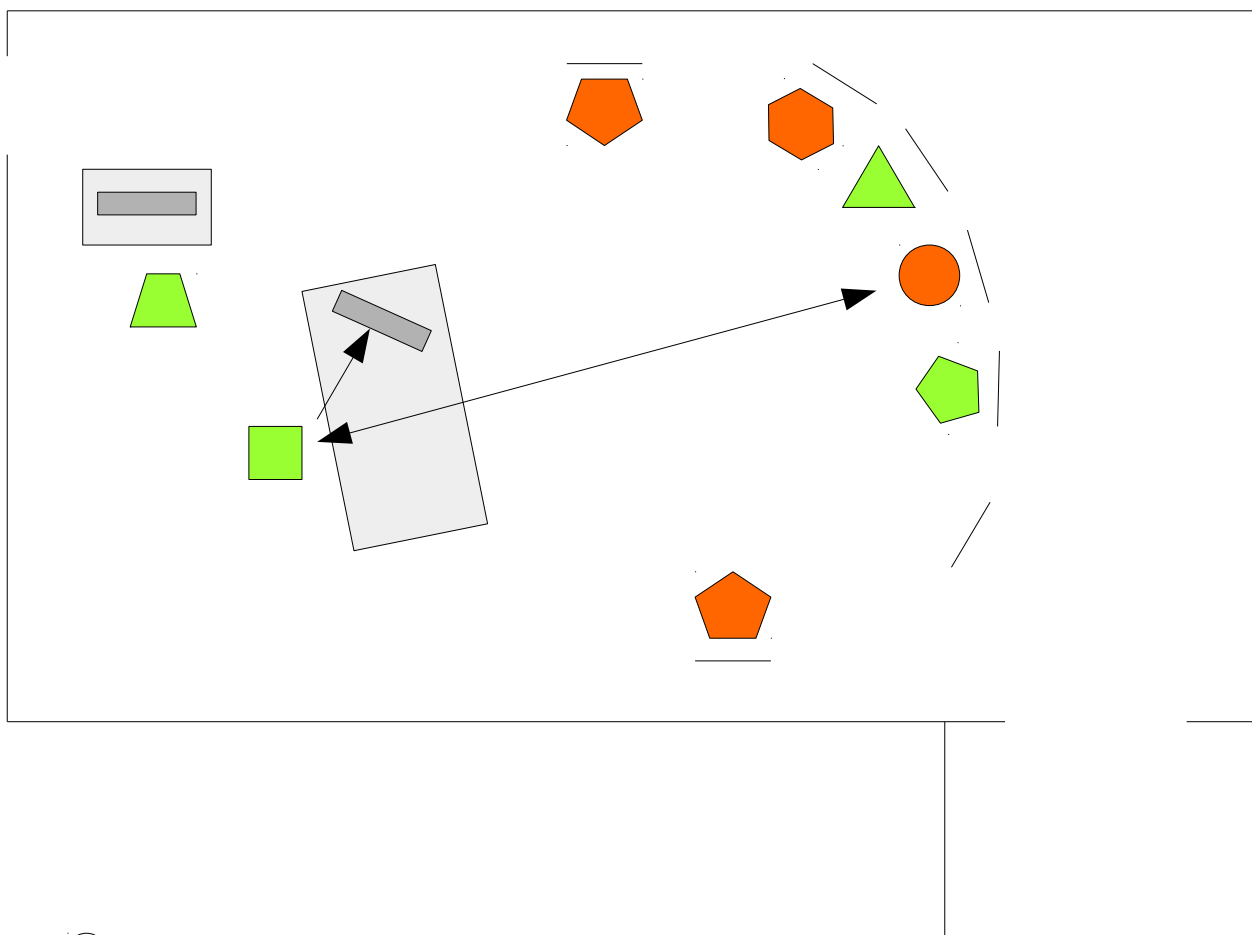
J'attends que Jeanne termine son rapport, me tient un peu à l'écart, entre Pierre et son escorte et l'éducatrice. Une fois le rapport terminé, elle entre dans les bureaux en me disant de la suivre. Nous traversons un petit sas, puis une première pièce avec quelques postes de travail, sans personne, avec les lumières éteintes. Nous arrivons dans le cabinet de la juge.

[...]

Une première audience de mise en examen

Aux alentours de **17h40**, la greffière nous appelle pour le début de l'audience de mise en examen. Nous entrons dans le cabinet de la juge Didier par le petit couloir et nous installons [cf. schéma ci-dessous]. Chacun s'assoit sur une des chaises disposées en arc de cercle dans son cabinet. La gendarme enlève ses menottes à Pierre.

Schéma 2 (vue d'en haut) : La mise en examen dans le cabinet de la juge



○ Jeune déféré

⬠ Gendarmes

⬡ Enquêteur

Membres de l'institution judiciaire :

□ Juge des enfants

△ Greffière

△ Éducatrice PJJ

Sexe :

■ Féminin

■ Masculin

▬ Écrans d'ordinateur

↔ Interactions principales

Madame Didier commence par s'assurer que Pierre a bien compris que ma présence est subordonnée à un accord de sa part. Elle commence par lui poser la question : « Est-ce que vous êtes d'accord pour que ce monsieur assiste à cette audience ? » Il répond que oui et l'audience peut démarrer. Elle s'assure de l'identité de Pierre, rappelle son parcours judiciaire et à l'ASE et lit les chefs d'inculpation retenus contre lui [elle les lit sur son écran d'ordinateur : « Il vous est reproché d'avoir le 27 octobre 2015 à Jarry commis des violences sur [...] en l'espèce un coup de poing et des coups de pied sur [...] »

Elle précise que les avocats sont en grève donc il ne peut être défendu aujourd'hui. Dans ce contexte, elle lui explique que concernant les faits, elle n'a pas le droit de lui poser des questions. « Vous avez le choix entre garder le silence ou bien faire des déclarations spontanées. Que choisissiez-vous ? » Il répond qu'il préfère garder le silence.

Elle enchaîne directement avec la partie de l'audience qui concerne sa personnalité en lui répétant la règle selon laquelle elle ne peut lui poser des questions et qu'il peut là aussi ne rien dire ou faire des déclarations spontanées. Les avant-bras sur ses cuisses et les mains jointes, le dos penché en avant, il relève la tête vers la juge pour déclarer : « Beh tout c'que j'ai à dire c'est qu'mon comportement il a été grave. Sur ma situation j'ai plus l'choix d'bien m'comporter ! » La greffière prend des notes en même temps. Un court instant de silence, puis il reprend : « Tout c'que j'ai à dire c'est qu'j'vais faire en sorte d'aller dans l'droit ch'min ! » La juge lit le procès-verbal que sa greffière vient d'établir. « On va rajouter « je sais que c'qui s'est passé c'est grave » » indique la magistrate à la greffière.

« Euh... c'est pas une question, mais est-ce que vous avez des observations concernant l'orientation en CEF envisagée ?

- Beh... c'est mieux qu'la prison, déclare-t-il, sur un ton résigné, en baissant le regard vers le sol. »

La magistrate demande à Jeanne si elle veut prendre la parole sur la personnalité de Pierre, en lui disant qu'elle en aura l'occasion au moment du débat contradictoire qui aura lieu après. L'éducatrice hésite et préfère finalement réserver sa prise de parole pour le débat qui suivra. « Oui, de toute façon c'est là que sont les enjeux ».

« Bien donc Pierre Quintard, vous êtes mis en examen pour avoir [lecture des chefs de mise en examen - ...] Vous serez ultérieurement convoqué pour être entendu... en espérant que les avocats cessent leur mouvement de grève pour que vous soyez entendu dans de bonnes conditions » remarque la juge des enfants. Pierre lui signale qu'il est convoqué le 15 décembre et lui demande si c'est de cette audience qu'elle parle. Elle lui dit que l'audience du 15 doit concerner l'affaire pour laquelle il avait été placé une première fois au foyer de Jarry.

« On va imprimer le procès-verbal de vos déclarations » On entend à ce moment-là l'imprimante sortir le PV. « Prenez le temps de relire ce qui est consigné, c'est très bref compte tenu du contexte de mise en examen ». Elle tend le document à Pierre qui le lit. Il demande confirmation à Jeanne sur l'endroit du document où il doit signer, avant de s'exécuter. Pendant ce temps, la greffière lance d'autres documents à l'impression. Madame Didier les relit. « C'est pas la bonne trame » lui signale-t-elle. « J'crois qu'y a une case à cocher... » lui indique-t-elle. Nous patientons pendant que la greffière et la magistrate essaient de rectifier l'erreur. « Vous pouvez sortir le temps qu'on règle nos problèmes, vous pourrez discuter avec votre éducatrice ». La gendarme remet les menottes à Pierre, dans son dos.

Il est **17h50**, nous sortons de la pièce et nous installons sur les sièges en face de la porte de son cabinet.

En attendant le débat contradictoire

Pierre s'assoit sur une des chaises qui composent le banc du couloir. Jeanne prend place à ses côtés et commence à discuter avec lui. Les trois gendarmes parlent entre eux juste à côté, rigolent. Je suis debout à un mètre de Jeanne et Pierre et capte quelques bribes de la conversation.

[...]

J'entends qu'ils parlent des parents de Pierre. Jeanne lui explique la position de sa mère, qui pense que son fils ne souhaite pas qu'elle soit présente dans ce type de moment. « Ma mère c'est faux que j'veux pas la voir, moi je veux qu'elle soit là mais elle veut pas l'entendre ». Jeanne lui dit quelques mots pour lui dire de ne pas désespérer, que peut-être ses parents changeront-ils. Il coupe court : « D'façon mes parents c'est fini ils seront jamais là, ils prennent des nouvelles, mais y a jamais rien de concret, ils sont jamais là ».

[...]

A un moment donné, Pierre ressent une gêne, cligne des yeux. Il interpelle les gendarmes en souriant : « Et quand on a l'œil qui gratte comment on fait avec les menottes ? ». Le gendarme lui répond pour la blague : « T'as une éducatrice, elle peut t'prêter son doigt ». Son collègue masculin sourit et le reprend en disant quelque chose dans sa direction qui semble souligner le caractère sexuel de sa remarque. Pierre sourit et semble hésiter à rebondir sur la blague.

Finalement le plus âgé des trois gendarmes dit à sa collègue féminine qu'elle peut lui défaire ses menottes pour les rattacher à l'avant, et lui permettre de se libérer les mains pour se gratter l'œil. Elle s'exécute et Pierre peut enfin soulager sa démangeaison.

[...]

Le gendarme le plus âgé engage une discussion sur les suites données à des affaires comme celle-ci. Pour lui, « ils disent ça mais ils envoient pas directement en prison, même après 16 ans ». Jeanne lui dit que c'est déjà arrivé, ce qu'un de ses collègues confirme. Celui-ci rapporte une scène où une juge avait annoncé qu'à la première entorse aux obligations et interdictions du contrôle judiciaire, le jeune irait en prison, ce qui était finalement arrivé. Le plus vieux gendarme relativise et semble nuancer ce type de pratiques qui n'est pas ce qui arrive le plus souvent selon lui.

[...]

Avant de retourner dans le cabinet de la juge, Jeanne lui explique qu'elle a également demandé dans les conclusions de son rapport une obligation de soin pour lui. Il lui dit qu'il comprend qu'il en a besoin, et Jeanne l'encourage à investir cette obligation de soin.

[...]

La greffière nous appelle, nous entrons et nous installons comme lors de la mise en examen quelques minutes plus tôt. Deux femmes représentant le parquet entrent par la porte qui se situe derrière le bureau du juge, et resteront debout, dans le coin de la pièce, près de la pièce et face à Pierre.

Le débat contradictoire

Il est un peu après **18 heures** quand le débat contradictoire peut commencer. Elle précise à nouveau qu'en l'absence d'un avocat, elle n'a pas le droit de lui poser des questions, aussi a-t-il le choix entre « garder le silence » et « faire des déclarations spontanées ».

Réquisitoire du parquet

La juge passe directement la parole à la représentante du parquet. La plus âgée des deux femmes s'avance d'un pas, regarde Pierre, et commence son réquisitoire, écrit à l'avance sur une feuille qu'elle tient dans ses mains. « Effectivement, je sollicite le placement sous contrôle judiciaire », elle évoque « une indispensable mesure de sûreté, en vue d'éviter la réitération des faits ». Elle rappelle les autres affaires. Selon, cette succession de fait traduit « une dynamique délictuelle extrêmement importante ». Elle revient sur les faits qui lui valent cette présentation, qu'elle qualifie de « faits particulièrement importants », et les détaille : « une agression, et des menaces de mort ». Cette gravité des faits est pour elle associée au fait qu'il « se moque des règles du centre éducatif » : elle convoque comme argument « une consommation quotidienne de cannabis » et des « fugues répétées ». Pour elle, ces faits « justifient les réquisitions ». Elle parle également d'une « absence totale de remise en cause ». Pour elle, s'il peut exprimer depuis peu des regrets, elle ne sait pas « si c'est pour les besoins de la procédure et si vous êtes sincère », avant de rajouter pour trancher : « et j'ai de sérieux doute sur votre sincérité ».

« Je sollicite donc votre placement sous contrôle judiciaire » et invoque la « garantie de représentation en justice » pour justifier la mesure. Elle assortit ce contrôle judiciaire de quatre obligations. « Premièrement et c'est la plus importante, vous devrez respecter les conditions de votre placement en CEF ». Elle souhaite ensuite l'interdiction des contacts avec l'éducateur qui a été victime des violences. Elle pose ensuite l'obligation de suivre une scolarité ou une formation. Enfin, elle sollicite une quatrième obligation qui est celle de suivre des soins pour ces problèmes d'addiction aux drogues.

La juge enchaîne : « Pierre Quintard, souhaitez-vous dire quelque chose ? » « Rien du tout, j'suis d'accord. J'vais m'y t'nir... » avant de rajouter faisant part de ses difficultés à suivre ces obligations dans le cadre d'un foyer au contact d'autres jeunes délinquants : « enfin, si j'y arrive... » La remarque fait réagir la juge : « Mais Pierre Quintard, vous n'avez plus le choix d'y arriver ! Les portes de la prison vous allez les voir arriver beaucoup plus vite sinon ! » Elle évoque ensuite le fait qu'il se mette en danger et que c'est également pour sa propre santé, pour sa personne qu'il faut qu'il réagisse. « Vous en avez conscience de ça ? » « Oui... »

L'éducatrice PJJ sur la personnalité du mineur

Elle invite ensuite Jeanne à donner les éléments qu'elle a sur la personnalité du jeune. « C'est un jeune assez délaissé par ses parents ». Elle parle de son « espoir d'un rapprochement avec son père ». Elle fait valoir qu'il « reconnaît les faits et la gravité de ses actes », « il regrette ces violences ». « En garde-à-vue il a eu le temps de se poser, de réfléchir ». Elle fait part de ces réflexions : « il sait que ces comportements sont liés aux stupéfiants », « il est conscient de sa situation familiale aussi » et Jeanne estime qu'il est sincère quand « il dit qu'il va tenter », « parc'qu'il sait que le CEF ce s'ra difficile ! » Elle croit qu'il « va tenter de suivre ces conseils éducatifs ». Elle ajoute qu'en plus du CEF, « c'est bien qu'il soit orienter vrs des soins, et il l'accepte ! » Elle formule donc la proposition éducative : « le CEF de Fleuron-sur-Seine et un accueil-relais au foyer de Jalonnay ce soir ». Elle revient sur la question des soins : « malheureusement il faut le contraindre pour les soins, il a besoin de guides... »

Madame Didier la remercie et demande à Pierre s'il a des ajouts à faire par rapport à ces déclarations sur sa personnalité. « Non, pas spécialement... ».

Le placement sous contrôle judiciaire

Elle prend la parole pour annoncer sa décision : « Bien, donc moi, je n'ai pas d'autres possibilités que de prononcer un placement sous contrôle judiciaire » et elle « estime nécessaire le placement en CEF ». Elle s'explique : « Vous avez été placé à l'EPE de Jarry, une structure plus ouverte, et vous avez mis en échec cet accueil, c'est gravement regrettable ». Elle avance aussi qu'il s'est mis en « danger » par ses comportements et ses fugues. Par rapport aux faits, elle se dit « particulièrement choquée qu'il y ait eu réitération des menaces de mort au cours de la garde-à-vue ». Elle se demande dans ce cas « dans quelle mesure vous pouvez faire suivre vos paroles d'actes ». Elle le met en garde : « C'est à vous d'avoir montré intelligent au CEF ! », « Saisissez-vous de ça ! ». « J'suis heureuse d'entendre que vous acceptez les soins », et elle voit chez lui « clairement un processus d'addiction » qui « doit être réfléchi et travaillé ». « A votre âge vous avez quand même mieux à faire que de passer votre temps en TPE ! » estime-t-elle. Je vois Pierre opiner du chef. Elle prononce donc un placement sous contrôle judiciaire assorti de quatre obligations qu'elle répète.

Les ordonnances sont éditées, et la juge demande à Pierre de venir les signer. Il se lève de sa chaise, en remontant son jean pour cacher le haut de son boxer rose à motifs. « Vous allez partir dès demain en CEF et ce soir vous dormirez au foyer de Jalonnay ».

Échanges informels à la fin de l'audience

Elle le prévient tout de suite : « S'il vous vient à l'idée de fuguer ce soir j'aime autant vous dire que ça va mal tourner ». Il fait un signe de la tête pour la rassurer quant à ses intentions.

Elle lui demande s'il a avec lui « d'autres effets ». « Non ». Elle lui demande si tous ses habits se trouvent au foyer de Jarry, qui de toute façon les fera transférer au CEF. Il répond qu'une partie se trouve chez Madame Pinçon, son ancienne famille d'accueil. Il demande si elle peut le lui apporter ce soir. Il ajoute qu'elle lui emmènera sûrement des cigarettes aussi, et demande si elle est autorisée, la juge donne son accord : pour elle c'est au foyer et à Jeanne de voir ça avec la personne si elle peut se déplacer, mais elle ne s'y oppose pas (elle précise qu'elle n'aurait pas accepté qu'il se rende à son domicile par contre). Jeanne évoque aussi la possibilité pour le foyer de lui fournir ce qu'il faut pour ce soir.

[...]

« Pour le surplus, je sais pas si le foyer vous a prévenu, mais votre grand-mère a demandé des nouvelles, le père de votre petite amie également ». Il répond qu'il ne savait pas. Elle en profite pour lui demander « qu'est-ce que c'est votre souhait réel ? Vous rapprocher de votre copine ? De votre père ? » Il fait remarquer qu'ils n'habitent pas loin de toute façon. « J'en sais rien... » répond-il, exprimant sa perplexité. Il fait un commentaire sur son père qui n'est pas présent. La juge rétorque : « Il faut que vous preniez ce que vous avez ! Et vous n'avez pas rien ! » Elle lui rappelle que des adultes se sont manifestés pour lui, même si ce n'est pas ses parents. Elle lui demande de qui il se sent le plus proche. Il répond qu'« en 1, y a Madame Pinçon », et « en 2, ma grand-mère ». Il se plaint que du fait du statut de Madame Pinçon qui n'a pas de lien de parenté avec lui, c'est toujours très difficile pour qu'elle ait le droit de le voir. Elle lui répond qu'en effet elle n'a pas de statut par rapport à lui qui lui permette d'avoir un droit prévu de le rencontrer, mais que ça se demande au coup par coup. Elle demande également où habite sa grand-mère, il précise qu'elle habite en région parisienne donc qu'il ne sera pas très loin d'elle au CEF. Il demande s'il aura le droit de voir du monde. Elle lui répond qu'il pourra bien sûr conserver ses relations familiales, mais que

le fonctionnement du CEF implique qu'il se comporte bien pour avoir le droit à des contacts avec ses proches. « Et c'est pas « si j'y arrive ! C'est tu vas changer et de toute façon t'as pas l'choix ! »

[...]

La juge lui pose la question du manque de la drogue qu'il pourrait ressentir. Il lui répond que ça va, qu'il ne le ressent pas. Jeanne insiste auprès de lui pour le faire exprimer ce manque. « Non pas trop là, car y avait le stress de pas savoir où j'allais aller, du coup le cannabis c'est passé au second plan... » « Mais ça va revenir... » prévoit la juge. « Il faut accepté les soins ! » tient-elle à lui rappeler.

[...]

Avant de partir, elle le met en garde une dernière fois et insiste : « Et surtout pas de fugue, ça frait qu'aggraver votre cas ! » Elle lui redit que le non-respect des obligations du contrôle judiciaire entraînerait la détention pour lui. « A la moindre transgression c'est la prison ! Et moi j'suis là pour vérifier que vous l'avez bien compris ! » « Oui oui... »

Elle remercie les gendarmes pour leur accompagnement avant de nous dire qu'on pouvait y aller. En me levant, je lui demande comment ça se passe pour solliciter l'autorisation d'aller le rencontre au CEF et si elle était d'accord. Elle me dit qu'elle ne s'y opposerait pas mais que c'est plutôt au CEF de se prononcer. Je lui réponds que pour un dernier suivi, c'est la juge d'instruction qui m'avait interdit de rencontrer les jeunes au CEF. Elle me répond que le contexte de l'instruction peut être un peu différent, mais que là les faits sont malheureusement aussi graves que simples à établir. Elle me donne la règle en la matière : la juge n'ira pas contre le fonctionnement du CEF, ce sont ces normes qui prévalent. Elle m'explique que par exemple certaines structures misent sur la rupture avec l'extérieur pour le jeune et qu'ils pourraient être amenés à refusés ma demande, auquel cas elle ne pourrait s'y opposer. Je la remercie pour l'explication et nous sortons de la pièce. Il est environ **18h30**.

La sortie du tribunal

Nous traversons le couloir pour aller à l'arrière du tribunal. Nous descendons quelques marches (en direction des geôles). Pierre s'inquiète à propos de la consommation de cigarettes au CEF. Jeanne lui dit qu'il n'aura droit qu'à 5 cigarettes. « C'est pas possible, ça va m'faire péter un câble c'est mort ! » Il nous dit que c'est ce qu'il fume le matin en l'espace d'une heure. Jeanne le reprend et lui demande s'il avait bien compris ce qui lui avait dit la juge en cas de non-respect des obligations du contrôle judiciaire. « C'est qu'une expression... »

Nous sortons à l'extérieur du tribunal, à l'arrière, et nous dirigeons vers l'arrière du véhicule des gendarmes. Ils ouvrent le coffre et lui remettent les affaires qu'il avait avant d'être placé en garde-à-vue. Ils lui rendent d'abord une ceinture, Pierre leur dit qu'il ne comprenait pas pourquoi ils lui avaient enlevée, « j'avais pas m'pendre avec ma ceinture ! » Les gendarmes lui répondent qu'ils sont vigilants et que c'est pour lui, qu'ils voient tout type de comportement en garde-à-vue. Ils lui remettent également une bouteille de Poppers qu'il avait sur lui au moment de l'interpellation : « t'auras p't-être pas besoin d'ça », « t'as acheté ça où ? » Il réagit en souriant : « Eh ! C'est légal, j'l'ai acheté en boîte », Jeanne demande quand l'avait-il acheté. « C'était... dimanche ! » « on s'est trop marrés avec ça » se souvient-il avec un grand sourire. Jeanne lui demande de lui rendre en lui rappelant qu'il n'en aura aucune utilité et que ça lui sera confisqué là où il va. Il proteste mais lui donne finalement assez vite.

Ils échangent quelques mots avec les gendarmes avant de se quitter. L'un des deux hommes lui conseille d'entretenir et de ne pas négliger ses relations avec sa grand-mère. « C'est important une mamie, surtout de nos jours... ». Il le salue et lui lance : « On veut pas t'revoir hein ! ». Pierre lui répond en blaguant qu'il pourra toujours venir les voir à Jarry quand il passera par là-bas. « Si tu veux mais ce s'ra dans un autre contexte ! » Le plus âgé des deux rappelle qu'il a été plutôt agréable avec eux, « on en a vu des pires hein ! ». Il répète que par rapport à d'autres jeunes qu'ils accompagnent, Pierre « est un bon gars, c'est pas un méchant ! » et il espère qu'il s'en sortira. « Nous ça s'est très bien passé en tout cas » conclut-il en direction de Jeanne. Nous commençons à avancer avec Jeanne, Pierre échange une dernière blague avec eux, et les remercie, sur un ton et avec un air qui traduit sa propre surprise d'en arriver à remercier les trois agents qui l'ont accompagné.

Nous commençons à avancer vers la voiture, il fait noir. Pierre a des frissons et se frotte les bras pour essayer de se réchauffer. Je lui propose de mettre ma veste. Il accepte volontiers, « j'la mets juste sur mes épaules », « non mais vas-y y a pas d'souci tu peux la mettre ! » Jeanne lui dit que ça ne sert à rien qu'elle lui prête la sienne, qu'il ne rentrerait pas dedans. Il finit par la mettre complètement 5 mètres plus loin.

Nous arrivons à la voiture, je cherche monter à l'arrière en basculant le siège passager avant, n'ayant pas vu qu'il y avait une poignée directement à l'arrière. C'est Pierre qui finalement la trouve et me signale que je pouvais chercher longtemps à basculer le siège avant. Il commence à monter derrière mais j'insiste pour rester à l'arrière et lui laisser la place avant.

Le trajet en voiture

En attendant que Jeanne démarre, j'en profite pour demander qui était cette madame Pinçon qui avait ses habits. Il me répond que c'est une famille d'accueil dans laquelle il avait été placée. Je lui demande si ça remonte à longtemps, il me répond que c'est récent puisque le placement date de cette année. « Il s'est créé un autre lien avec elle ! »

[...]

Jeanne démarre et ils commencent à discuter de sa situation. Au fil de la discussion, on sent que Pierre essaie de comprendre et de se rendre compte de ce qui lui arrive.

Pierre se demande comment il en est arrivé à commettre ces violences. « C'est p't-être aussi que tu vas pas bien Pierre... » suggère Jeanne. « C'est pas seulement qu'j'vais mal là, c'est qu'j'suis capable d'agresser quelqu'un sans rien ressentir » avoue-t-il. « Il a eu d'la chance le mec, j'aurais pu lui faire plus mal », « si j'avais eu un couteau j'aurais pu lui mettre sous la gorge ». Il reconnaît qu'en plus souvent « ça part de broutilles !! » Il reparle du contexte de cette altercation. Il explique qu'il était posé dans sa chambre, en train de fumer son joint. L'éducateur est venu lui demander de l'éteindre. Il lui répond à ce moment qu'il allait aller le fumer dehors. L'éducateur a cherché à lui prendre des mains et c'est à partir de ce moment que l'altercation a commencé. Jeanne lui suggère : « t'aurais pu décider de lui donner ! » « C'est pas lui qui l'paye le cannabis, ça vaut cher ! » fait-il remarquer. Il se plaint qu'à d'autres occasions et pour d'autres jeunes, il y a une tolérance à l'égard du cannabis dans le foyer, que certains y ont le droit. Pierre lui-même a déjà été vu en train de fumer sans que ça ne déclenche un tel affrontement avec les éducateurs. Jeanne lui demande s'il est sûr que les fois précédentes les éducateurs l'avaient vus, « t'en es sûr ? » « Oui oui c'est sûr ! Ils nous voyaient fumer ils nous disaient rien ! »

Il répète à Jeanne qu'en plus il lui avait proposé de finir de fumer son joint dehors pour éviter toute

embrouille. « Il a pas voulu cette fois parc'qu'on s'est pris la tête dix minutes plus tôt ! » Pierre lui en veut d'avoir appelé « les flics ». « Il aurait pas dû m'le dire en plus » évoquant les suites de l'altercation et la montée de la violence entre les deux. « Y a une éducatrice qui s'est interposée, elle faisait moitié un malaise, elle était à deux doigts d'vomir sur mes chaussures j'suis sorti », « puis c'était une femme, à partir du moment où c'était une femme j'voulais pas qu'elle s'prenne un coup ». Jeanne lui dit que l'éducateur faisait son boulot, et lui demande de comprendre aussi son point de vue, de se mettre à sa place.

[...]

Il essaie de comprendre et de mettre des mots sur l'évolution de ses rapports avec les éducateurs : « Avant j'aurais jamais pu faire ça, maint'nant agresser un éducateur ça m'fait plus rien ». « Y a un an j'étais un ange ! », « mais à partir de mon premier placement ça été la débandade ». Jeanne l'amène à se questionner sur sa consommation et lui demande s'il veut arrêter. « Ouais, j'veux arrêter, c'est l'problème, tout part de ça ! C'est sûr... mais c'est pas facile ! ».

[...]

Il parle à Jeanne de ses fugues également : « j'me connais », « si j'fuguais c'était aussi pour pas en arriver là, j'sais qu'ils acceptent pas le joint là-bas, j'ai vu la réaction d'une éducatrice la première fois », « moi j'peux pas m'en passer, j'suis addict ! », « j'me barrais pour pas péter un câble » explique-t-il. Et il relativise aussi ses fugues. Jeanne lui rappelle qu'il a quand même eu le temps d'avoir quatre notes en l'espace d'un mois. Il reconnaît qu'elles étaient fréquentes, mais fait valoir dans le même temps les démarches qu'il avait faites à la mission locale ou au CIO pour l'insertion, qu'il avait déjà eu deux rendez-vous.

[...]

Il évoque plus en détail l'un de ces incidents : il était parti chez le coiffeur dans le centre de Jarry. L'éducateur lui avait demandé de venir signer son contrôle judiciaire. Il les avait appelés depuis le centre de Jarry car il ne connaissait pas la ville et voulait qu'ils viennent le chercher pour le ramener au foyer pour qu'il signe son contrôle judiciaire. L'éducateur lui a répondu qu'il ne faisait pas taxi. Jeanne lui demande s'il avait l'autorisation d'aller chez le coiffeur, il répond que oui, que c'était même eux qui l'avait emmené. Il a fini par croiser d'autres jeunes et a pu rentrer mais il était rentré énervé et il leur a « rentré d'dans ». [...]

Nous arrivons au foyer, et restons trois minutes dans l'habitable le temps de finir la conversation. Jeanne lui répète que maintenant il doit se concentrer sur son avenir, sur ce qu'il décide de faire au CEF, sur son comportement. Elle lui rappelle que le CEF ne dure qu'un temps et qu'il en reviendra.

Arrivée au foyer et entretien d'accueil

Nous sortons de la voiture et sommes accueillis par deux hommes. Ils se présentent à Pierre et à moi, je me présente également. Jeanne me présente comme un stagiaire ce qui coupe court à leurs questions. Il s'agit en fait de Monsieur Gros, le responsable d'unité et de Thomas, l'éducateur qui est présent ce soir sur la structure. Nous passons la grille et entrons dans l'établissement. Dans le hall, se trouve une jeune fille, assise de manière nonchalante sur un fauteuil, la cheville entourée d'une bande et volumineuse. Monsieur Gros nous dit de ne pas nous inquiéter, qu'il ne s'agit pas de sa cheville qui a gonflé mais de petit pois congelés pour la soulager. Nous prenons la porte de droite et nous dirigeons dans un bureau. Thomas ramène une chaise pour que nous puissions tous nous asseoir autour de la table.

Monsieur Gros commence l'entretien d'accueil. Il prend avec lui un dossier déjà constitué pour Pierre, avec des rapports rappelant son parcours et ses antécédents. Il égraine encore une fois les précédents placements qu'a connu Pierre. Il souligne en particulier sa progression très rapide dans la carrière institutionnelle délinquante. « T'es passé en un mois du foyer d'enfance au CEF, c'est quand même pas rien ! » Pour enfoncer le clou, il lui rappelle que très peu de jeunes connaissent cette succession de placement en si peu de temps. Il lui demande de « se ressaisir ». « Deviens le capitaine de ton âme ! » l'incite-t-il. Pierre ne dit pas grand chose, il acquiesce timidement, baisse la tête.

[...]

Il le questionne à un moment donné sur sa consommation. « T'as rien sur toi là ? » « Non non ! » Il lui rappelle qu'il a été fouillé au moment de la garde-à-vue puis en arrivant au tribunal. Il le questionne sur sa consommation quotidienne et lui demande combien il fume de joints : « c'est un ou deux ou... » « Non c'est plutôt 10 à 15 joints ! » « Ah ouais... » Monsieur Gros le questionne sur la sensation de manque. Pierre répète qu'aujourd'hui ça pouvait aller ; le stress de son avenir proche lui avait fait oublié la sensation de manque, mais qu'il est lucide, que cette sensation allait sûrement revenir. Jeanne reparle de l'obligation de soin et ce qui va se mettre en place depuis le CEF.

[...]

Il le questionne également sur ses habits. Pierre explique que c'est Madame Pinçon qui les a et demande si elle peut venir les porter au foyer. Il lui répond qu'il n'y voit aucun inconvénient. Pierre explique qu'il n'a plus de batterie sur son téléphone et qu'il ne peut pas récupérer son numéro. Le directeur décide d'appeler l'UEHC de Jarry pour qu'il le leur transmette. Il en profite pour demander à Pierre quelles affaires il doit récupérer du foyer ; il lui répond qu'elles sont dans sa chambre, il y a tout ses habits. Il ajoute qu'il a aussi une chicha. Le directeur et Jeanne lui répondent que de toute façon il n'aura pas le droit d'amener ça au CEF. Ils lui demandent commencer il se l'était procurée. Elle vient de son grand-père et c'est un objet personnel qui a de la valeur. Dans ce cas, le directeur le rassure en lui disant qu'il pourra la récupérer, mais qu'elle sera envoyée au service de milieu ouvert de Jalonnay, à son éducateur de milieu ouvert.

Il appelle la structure et met le haut parleur. Il commence par informer son interlocutrice que Pierre est arrivé au foyer de Jalonnay et qu'il va partir dans un CEF dès le lendemain. Il lui explique qu'il cherche le numéro de madame Pinçon. La femme au bout du téléphone hésite et dit qu'elle ne peut pas forcément transmettre un numéro comme ça. Il lui explique que c'est l'ancienne famille d'accueil de Pierre, « Ah d'accord », la remarque semble avoir levé toute réticence. Elle cherche mais ne trouve pas.

Entre temps, je propose à Pierre d'aller regarder dans mon sac si je n'ai pas un chargeur de portable pour lui, le temps qu'il prenne le numéro. Jeanne dit qu'elle en a peut-être un dans son sac. Elle finit par le trouver et Pierre peut le recharger un peu. Nous le signalons au directeur qui prévient la personne du foyer de Jarry que ce n'est plus la peine de chercher. Il l'informe également qu'il lui transmettra une liste d'affaires pour Pierre qu'ils devront envoyer du foyer, et demande s'ils pourront envoyer la chicha de Pierre au service de milieu ouvert de Jalonnay. L'éducatrice ou la responsable au téléphone ne prend note. Il la remercie et raccroche.

A un moment, Jeanne lui demande l'heure qu'il est sur son portable : il est 19h13.

[...]

Monsieur Gros le met en garde contre toute tentative de fugue ce soir et des conséquences très négatives pour lui qui en découleraient. Jeanne lui dit qu'il a déjà entendu tout ça de la procureur, de la juge, d'elle-même. « Oui c'est vrai, et tu restes là qu'une nuit, mais ça fait d'mal de l'entendre plusieurs fois, faut répéter pour que ça rentre ! »

[...]

Pierre peut appeler madame Pinçon qui a l'air un peu perdue, elle n'a pas été informée des derniers événements pour Pierre. Il essaie de lui expliquer en deux mots et lui demande si elle peut le rejoindre au foyer pour lui donner des affaires. Le responsable du foyer lui demande le téléphone. Il se présente et dit quelques mots des raisons pour lesquelles Pierre se retrouve à Jalonnay après avoir quitté le foyer de Jarry. Il l'invite à venir au foyer, en lui donnant des indications géographiques pour se repérer. Elle viendra quelques dizaines de minutes plus tard, le temps du déplacement et pour elle de s'organiser.

[...]

Thomas, l'éducateur présent, suggère de nous libérer avant de voir la liste des affaires à transférer de Pierre avec lui. Le responsable est d'accord et met un terme à l'entretien. Nous sortons de la pièce. Jeanne interpelle le responsable et Thomas en leur disant qu'elle a quelque chose à voir avec eux à propos d'un autre jeune. Je suis seul à sortir du bureau finalement avec Pierre, nous rejoignons le hall d'entrée.

Nous échangeons quelques mots sur ma venue au CEF. Il me demande pourquoi ma demande d'aller le voir serait rejetée. Je lui explique que je ne fais pas du tout parti de l'institution judiciaire, donc que ma présence ne va pas de soi, qu'elle demande un accord de la structure, des juges, etc. qui ne comprennent pas toujours mon rôle. « J'suis ni éducateur, ni juge » Il me dit, comme pour vérifier qu'il a bien compris : « oui en fait c'est l'avis du jeune qui compte pour vous ». Je confirme : « oui, exactement » et ajoute que je peux l'entendre dire qu'il a tapé un éducateur, ou qu'il a fumé un joint, que je ne lui ferais pas la morale, que « je m'en fous presque ». Je me reprends : « enfin j'avais pas aller t'dire que c'est bien, mais pour moi c'est ni bien ni mal, je cherche juste à comprendre comment toi tu l'vis et qu'est-ce qui s'passe pour toi ». Je lui explique que je solliciterai le CEF pour aller le rencontrer sur une demi-journée par exemple, et que j'essaierai d'aller le voir une fois tous les deux mois par exemple, si je suis autorisé. Il me dit qu'il y a peut-être un intérêt pour lui aussi, « pour y voir plus clair », « de revenir sur tout ça ». Je le remercie et lui souhaite le courage nécessaire pour son changement de cadre.

[...]